

## Votation

# Les dix oui à Oron doperont les fusions

**Les citoyens de dix communes autour d'Oron ont accepté la fusion. Le nombre de localités réunies constitue un record en Suisse romande**

Claude Béda

«Au vu du nombre de communes impliquées, cette fusion fera date dans le canton», se réjouit le conseiller d'Etat Philippe Leuba. Hier, les citoyens de dix localités de la région d'Oron ont accepté de se marier avec un taux global de 77,9% de oui. Soit encore mieux que le résultat de l'enquête menée auprès de la population en 2007. C'est dire que l'idée d'une fusion avait fait son chemin pour les habitants de Bussigny-sur-Oron, de Châtillens, de Chesalles-sur-Oron, d'Ecoteaux, d'Oron-la-Ville, d'Oron-le-Châtel, de Palézieux, des Tavernes, des Thioleyres et de Vuibroye. Dès le 1er janvier 2012, ils se retrouveront sous les mêmes armoiries de la nouvelle commune d'Oron, dont le siège administratif sera à Palézieux.

Le scrutin confirme qu'il n'y avait pas de réelle opposition au projet. Toutefois, la crainte d'un refus d'Ecoteaux, qui s'est prononcé avec le plus petit oui



Un conseiller d'Etat, un chargé de mission, huit des dix syndics (manquent Michel Jaquet et Bernard Matthey), un consultant et deux préfets réunis pour la photo. En haut: Daniel Sonnay, Laurent Curchod, Anne Marion Freiss, Gilles Lécho. Au milieu: Frédéric Isoz, Philippe Modoux, Danielle Richard, Jean-François Croset. Devant: Anne-Marie Delley, Philippe Leuba, Gérald Wist, Christian Bays, Raymond Casellini. JEAN-BERNARD SIEBER

## Mariage réussi autour de Champvent

Les citoyens d'Essert-sous-Champvent, Villars-sous-Champvent et leur grande voisine ont accepté hier de fusionner à une très large majorité. Champvent a dit oui par 180 voix contre 1, Essert par 53 voix contre 3, et Villars par 31 voix contre 6. «Vu le travail que

nous avons accompli, ce résultat était espéré, mais il y a toujours un doute à l'heure de passer aux urnes. Désormais, les trois communes vont pouvoir aborder l'avenir avec sérénité», se réjouit Cyril Urfer, syndic de Villars-sous-Champvent. La grande commune fusionnée de

Champvent comptera 561 habitants pour 903 hectares, et aura un taux d'imposition de 75%. Ses autorités seront élues en septembre 2011. La nouvelle commune débutera officiellement ses activités au début de la prochaine législature, en janvier 2012. S.B.

(63,2%), a subsisté jusqu'au bout. Au final, le résultat vire au plébiscite. Cette fusion de dix communes constitue même un record en Suisse romande, détenu jusqu'ici par neuf bourgs dans le Val-de-Travers. «Elle aura un impact important dans tout le canton», anticipe Laurent Curchod, Monsieur Fusion. La création de la nouvelle Oron démontre qu'il est possible de fusionner un grand nombre de communes, quelle que soit leur taille. Bussigny-sur-Oron (79 habitants) aura un destin commun avec Palézieux et Oron, cités vingt fois plus grandes. «A aucun moment, je n'ai senti une volonté de ces deux communes de nous avaler», confie Anne-Marie Delay, syndique d'Ecoteaux.

### Le district rééquilibré

A entendre les élus, la nouvelle Oron doit être perçue comme une fédération de communes et non pas comme le fruit d'une absorption. Avec ses 4552 habitants actuels, la cité appelée à naître en 2012 sera la quatrième du district de Lavaux-Oron derrière Pully, Lutry et la future Bourg-en-Lavaux. Oron pourrait même d'emblée dépasser cette dernière, au vu du développement de la région. Elle attire nombre de familles en quête d'un logement abordable. «Cette fusion rééquilibre quelque peu le district», explique Philippe Modoux, syndic et député d'Oron-la-Ville. Elle nous

renforcera aussi face à l'Etat.» Ce que le préfet Jean-François Croset voit d'un bon œil: «Il était important que la région d'Oron pèse davantage.» Car ailleurs dans le district, d'autres fusions vont voir le jour. Dans le Jorat, Mézières, Carrouge et Ferlens s'apprentent à se marier. Et à l'est, les velléités d'une réunion de Chexbres, Puidoux, Saint-Saphorin et Rivaz commencent à se faire sentir.

A Oron, on a, pour l'heure, d'autres chats à fouetter: «Notre priorité est de finaliser la question des ressources humaines de notre nouvelle commune», expliquent les syndics. Et là, on sait déjà que les effectifs de l'administration n'augmenteront pas aussi vite que ceux de la population.

### Deux de plus

Dans le Nord vaudois, Prahins a accepté de rejoindre Donneloye par 65 voix contre 9, alors que les citoyens de Donneloye ont été 214 à glisser un oui dans l'urne (contre 24 non). La future entité réunira 700 habitants. Dans le Jorat, la fusion de Servion avec Les Cullayes a été acceptée avec des scores soviétiques, respectivement 89,14% et 87,46 de oui. La nouvelle commune de 1772 âmes s'appellera Servion. S.B./C.B.

PUBLICITÉ

**RIJ**  
LEMAN 103.6  
HIT MUSIC ONLY!

## Le plan de Pierre-Yves Maillard pour sauver l'assurance-maladie

**Le ministre de la Santé vaudoise publie un livre. Son ambition: trouver une voie médiane avant que le système de santé n'implose**

**Pourquoi ce titre: Soigner l'assurance-maladie?**

Ce livre répond à une proposition de l'éditeur Pierre-Marcel Favre. Ma première préoccupation a été d'être didactique. Pour éclairer un système complexe, illogique et opaque.

**Pourquoi rouvrir le débat?**

Je suis de moins en moins seul à considérer que notre système d'assurance-maladie a tourné au chaos. Si rien n'est entrepris, il implosera. Cette faillite pourrait être fatale aux deux conquêtes sociales de l'actuelle loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal), en vigueur depuis 1996: l'obligation d'être affilié à une caisse garantissant que tout le monde est assuré; et les primes ne varient plus selon les risques, le sexe et l'âge.

**Votre proposition?**

Il faut corriger au plus vite les pires travers de l'assurance-maladie. Deux initiatives populaires iront dans ce sens. Celle des médecins genevois qui exigent une séparation absolue entre assurance de base et assurance privée. Et celle que les socialistes devraient bientôt déposer pour relancer la caisse unique. Au mieux, ce projet se réalisera à la fin de la décennie. Or le temps presse, il faut parvenir à un compromis. La perspective des deux initiatives devrait encourager les assureurs à ouvrir le dialogue. Je fais donc une proposition pragmatique, susceptible de concilier les intérêts respectifs. Comme avec l'assurance-chômage, une caisse publique cantonale ou nationale pourrait recevoir l'argent des primes. Elle gérerait les réserves pour toute une région ou toute la Suisse. Quant aux caisses, elles continueraient à s'occuper des dossiers des assurés. Ce tra-



«Nous sommes confrontés à un enjeu de salut public»

**Pierre-Yves Maillard,**  
conseiller d'Etat socialiste

vail serait rémunéré par le «pot commun» cantonal ou national.

**Pour saisir cette proposition, revenons à votre diagnostic. Est-ce le chaos, vraiment?**

Il faut se rendre compte que plus personne ne maîtrise l'assurance-maladie. Parce que les caisses avaient constitué des réserves excessives sur leur dos, les Vaudois ont connu des hausses de primes modérées en 2008 et 2009. Mais depuis 2010, les primes explosent à nouveau. En 2012, la nouvelle péréquation des risques renforcera encore ces augmentations, surtout du côté des caisses bon marché. Ces hausses de primes incessantes sont sans proportion avec la croissance des coûts de la santé, maintenue à environ 3%.

**D'où vient ce décalage entre primes et coûts de la santé?**

Il tient à un défaut majeur du système actuel: les assureurs ont l'obligation de créer des réserves mais ces réserves ne suivent pas les assurés quand ils changent de caisse. Cette incohérence déstabilise les assurances bon marché. Sans une sélection agressive des risques pour écarter les assurés susceptibles de coûter cher,

aucune caisse ne peut offrir durablement des primes attractives.

**Comment en est-on arrivé là?**

La LAMal de 1996 est en cause. On aurait pu imaginer qu'elle soit calquée sur les modèles de l'assurance-chômage ou de l'AVS. Mais on a préféré laisser des caisses concurrentielles continuer à assurer la population, à prélever les primes et à opérer les remboursements en toute indépendance. En interdisant de faire du bénéfice et de distribuer des dividendes avec l'assurance de base, on a cru que les caisses résisteraient aux logiques commerciales. On s'est profondément trompé.

**Où mènent ces logiques?**

Les assureurs ont commencé à changer pour s'intégrer au marché de la santé. Certaines caisses s'associent à de grands groupes de cliniques privées. Sur cette voie, les fichiers de clientèle de l'assurance de base sont précieux pour le marketing de l'assurance privée pratiqué en parallèle par ces caisses. Au parlement fédéral, les assureurs se battent pour obtenir la «liberté de contracter». Avec elle, ils pourraient obliger leurs assurés à ne consulter que certains médecins et à n'être soignés que dans certains établissements. A moins que le patient ne dispose d'assurances complémentaires... Cela revient à institutionnaliser la médecine à deux vitesses.

**Comment y échapper?**

Il faut conserver l'obligation de contracter et faire un pot commun avec les primes. Mais on peut admettre que les assureurs privés continuent de fournir les prestations administratives et gardent ainsi un accès aux assurés de base. Cette concession me semble acceptable car on est confronté à un enjeu de salut public. **Daniel Audétat**

**Débat autour du livre,** ce soir à 19 h au Théâtre Vidy-Lausanne.